

REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 JUIN 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Jean-Marc BODESCOT, Michel CRETON, Michèle CHÉRAMY, Maryline RENARD, Richard GAILLARD, Caroline REMONT, Philippe BUTEAU, Sophie MAROUFI, Christophe PETIT, Nicolas LESOUDIER

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN, Hélène CAYUELA

Absents excusés :

Frédérique MARTIN, pouvoir donné à Jean-Marc BODESCOT,
Clotilde PERCHERON, pouvoir donné à Carine ROUX,
Martine DORÉ, pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS
Anne-Laure CUSSONNEAU, Christophe PETIOT

I/ Election du secrétaire de séance.

Caroline REMONT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 MAI 2017.

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 30 MAI 2017

Monsieur Gérard CRASSIN signale l'existence de coquilles : Page 1, il faut lire « adopté » et non « adapté », page 3 il faut lire « portage » et non « partage ». La répétition du mot « compléter » page 7 est retirée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité avec ces remarques.

III/ Décisions prises par le Maire dans la cadre de sa délégation

Monsieur le MAIRE évoque 3 devis :

- Un devis de **Centre Alarme** pour l'installation d'un interphone pour le restaurant scolaire afin de se conformer aux lois « handicaps » pour un montant de 1 836.22€ HT
- Un devis de **l'entreprise Leroy** : La répartition se fera comme suit, une prise en charge par la commune pour la pose d'une borne à eau avec reprise sur branchement d'eau pour un montant de 672.78€ HT et une prise en charge par la propriétaire pour le raccordement en eau potable à la maison d'habitation depuis la borne de comptage extérieur pour un montant de 314.07€ HT.
- Un devis de **Chartres Miroiterie** pour l'installation de film miroir sans tain sur les vitres de la crèche pour un montant de 5 418.78€. Ce devis fait suite à une demande de la directrice de la crèche qui a été rappelée par la CAF concernant le floutage des vitres obligatoire dans la cadre de la sécurité alerte attentat. Cette dépense est subventionnée en partit par la DETR.

IV/ Travaux - Urbanisme

Monsieur le MAIRE indique qu'il a emmené, avec le mini-bus, les membres de la commission travaux faire le tour de chantiers en cours et venant de se terminer : le nouveau portail de l'église, l'allée, le parking...

A - Travaux de voirie :

a)- aménagement de bordures et trottoirs :

Monsieur le Maire a demandé des travaux en divisant les interventions en 3 lots :

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ces points lors de la réunion du 13 Juin 2017 et proposent de retenir les offres de l'entreprise **EIFFAGE** :

- Lot 1 (première partie de la voirie côté droit) pour un montant de 8 655.00 € HT soit 10 386.00 € TTC.
- Lot 2 (deuxième partie des deux côtés de la voirie) pour un montant de 19 920.00 € HT soit 23 904.00 € TTC.
- Lot 3 (Troisième partie de la voirie côté droit) pour un montant de 8 290.00 € HT soit 9948.00 € TTC.

La proposition de la commission travaux est de retenir les offres d'**Eiffage**, les moins disantes car techniquement les entreprises répondent aux besoins.

Concernant les travaux de Sauny, Monsieur le MAIRE soumet les devis à l'approbation des membres du Conseil municipal qui suivent l'avis de la commission travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les devis de l'entreprise EIFFAGE

b) - Renforcement du corps de chaussée de diverses rues

L'enveloppe de crédit qui va être votée va être affectée pour les rues de la commune en fonction des besoins et non pour une rue déterminée.

Monsieur le Maire précise que trois entreprises ont été consultées.

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 13 Juin 2017 et proposent de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal qui approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise EIFFAGE

c)- Aménagement d'un plateau surélevé rue Jean Monnet

A la demande de riverains agacés par la fréquente dégradation de leurs clôtures et suite à la détérioration régulière des potelets, il est proposé la réalisation d'un plateau surélevé.

Monsieur le Maire précise que trois entreprises ont été consultées.

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 13 Juin 2017 et proposent de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de 12 950,00 € HT soit 15 540.00 € TTC.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission Travaux de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant de 12 950€HT

d) - Elargissement de la rue de la Grosse Borne

Concernant la rue de la Grosse Borne situé côté de la déchetterie et du bâtiment de l'ex-Sirmatcom, il a été demandé au Conseil Départemental, s'agissant d'une voirie départementale, de l'élargir du fait de la dangerosité de cette rue. Cependant le Conseil Départemental a refusé car c'est une voirie qu'il souhaite abandonner.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en compte les réparations par une solution du type émulsion gravillonnée. La commission travaux propose de retenir le devis d'**Eiffage** pour un montant de 14 170.00€ HT. Monsieur le Maire précise que trois entreprises ont été consultées.

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 13 Juin 2017 et proposent de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de 14 170.00 € HT soit 17 004.00 € TTC.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission Travaux de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant de 14 170€HT

e)- Aménagement de trottoirs : pose et dépose de pavés existants rue des Grandes Cours

Monsieur le Maire soumet alors à approbation du Conseil Municipal un devis pour la pose et dépose de pavés existants rue des Grandes Cours (sauf la partie des travaux réalisés en 2016) suite à une erreur de métrage de la rue en 2013.

Monsieur le Maire précise que quatre entreprises ont été consultées.

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 13 Juin 2017 et proposent de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de 12 710.00 € HT soit 15 252.00 € TTC.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission Travaux de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant de 12 710€HT

f)- Réparation de trottoirs et enrobés rue des Genêts et rue des Cotonéasters

Ces travaux entrent dans le cadre de la continuité de la réparation des trottoirs de la commune.

Monsieur le Maire précise que trois entreprises ont été consultées.

Les membres de la commission « Travaux Urbanisme Environnement », ont examiné ce point lors de la réunion du 13 Juin 2017 et proposent de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de 6 062.50 € HT soit 7 275.00 € TTC.

Monsieur le MAIRE soumet à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission Travaux de retenir l'entreprise Eiffage pour un montant de 6 062.50€HT

C- Achat d'un terrain

Monsieur le Maire explique que pour ce point, sa famille est personnellement impliquée. Monsieur Teste, 1^{er} adjoint au Maire a eu l'idée d'un projet qu'il souhaite exposer aux membres du Conseil. Monsieur le MAIRE ne peut donc pas rester pour délibérer sur ce point. Il donne la parole à Monsieur TESTE, 1^{er} adjoint et sort de la salle.

Après le départ de Monsieur le MAIRE, Monsieur TESTE prend la parole.

Monsieur TESTE ayant appris que le terrain à côté de l'église était en vente, voit une solution au problème de stationnement récurrent autour de l'église.

Monsieur TESTE propose d'acquérir le terrain afin de le transformer en parking. Il a estimé qu'au moins 10 places pourraient être créées. Cet espace supplémentaire permettrait également de déplacer le monument aux morts vers le carré militaire.

Ce terrain d'une superficie de 287m² appartient aux Consorts Morin (5 parts en indivision) et est en vente à l'agence ANOU de Maintenon qui le propose à 50 000€ (45 000€ pour les consorts Morin, 5000€ pour l'agence immobilière). Monsieur TESTE a tenté de négocier les frais d'agence mais ce n'est pas possible.

Monsieur TESTE explique que pour le moment, il ne convient pas de discuter sur le projet de façon précise, que c'est l'achat du terrain qui est l'enjeu du débat. Il convient donc de prendre position. Il pense que ce serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité.

Suite à une question de Sophie MAROUFI concernant le financement de l'achat du terrain, Monsieur TESTE confirme que la vente des biens sans maître rapporterait 39 700€ à la commune et qu'il reste encore des biens qui devraient être vendus prochainement. Cette somme financerait en partie l'achat du terrain.

Monsieur Philippe BUTEAU estime que le terrain a une réelle utilité pour la commune. Ce que confirme Madame CHERAMY qui a également eu cette idée d'achat du terrain pour l'amélioration du pourtour de l'église. Ce que confirme Monsieur CRETON.

Monsieur TESTE fait procéder au vote.

La décision d'achat du terrain est validée à la majorité 17 voix pour, 3 abstentions (Monsieur CRASSIN, BODESCOT et BIGNAUT). Monsieur le MAIRE, toujours absent ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-Louis GALA sort ensuite chercher Monsieur le MAIRE.
Le Conseil municipal se poursuit en présence de Monsieur le MAIRE.

V/ Ressources Humaines

a) - Création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision d'un avancement de grade de deux agents de la collectivité, il y a lieu de créer les nouveaux emplois.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création des deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^e classe.

b) - Création d'un poste de Rédacteur territorial

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement du responsable technique est en voie de finalisation et qu'il convient de créer un poste de Rédacteur territorial afin de positionner l'agent sur ce grade.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création du poste de Rédacteur territorial.

c) Indemnité annuelle de gardiennage de l'Eglise Communale

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour l'année 2017, sachant que le montant maximum pouvant être alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est de 479.86€ (pour rappel 474.22 € pour l'année 2016).

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le versement de l'indemnité annuelle de gardiennage pour l'Eglise communale.

VII/ Fonds solidarité Logement 2017

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération en date du 1er octobre 2015, ils avaient décidé d'octroyer la somme de 480€ au Fonds de Solidarité au Logement représentant une participation de 3 € par logement de la commune de Pierres (160 logements).

Monsieur le Maire propose d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2017, de la participation de la commune au titre du fonds de solidarité logement pour la somme de 3 € par logement soit, à titre indicatif 480 € pour 160 logements.

Monsieur le MAIRE fait procéder au vote

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le versement des 480€ au titre du FSL

VI Questions diverses

- Monsieur le MAIRE informe les membres du conseil que le nettoyage du réservoir aura lieu le 26 juin et qu'il risque d'y avoir des chutes de pression.
- Il a saisi l'ARS car une personne habitant « les grandes Vignes » a été hospitalisée pour forte fièvre due à un germe provenant d'animaux exotiques.
- Les travaux de la rue Albert Gautier se poursuivent avec les tracés qui consistent en la pose de bande de résines. Monsieur BODESCOT fait remarquer qu'il y a des gravillons qui s'en vont. Monsieur MAIRE répond que c'est tout à fait normal, qu'il fait attendre le séchage définitif et finir par un balayage.
- Monsieur le MAIRE indique que la place de l'ancienne mairie est réalisée en faux pavés de résine, que le nouveau portail de l'église a été posé et que la croix de l'ancien portail qui date de 1845 a été décapée, laquée en vert et reposée sur le nouveau portail. Le rendu est très beau et il conseille d'aller voir. Il ne reste que quelques marquages.
- Monsieur le MAIRE communique la date de la prochaine commission travaux qui se tiendra le Vendredi 24 juin à 14h. Se tiendra à ce moment une pré-réception. Un bilan financier de ces travaux fera l'objet d'un prochain conseil, notamment en apportant les précisions sur ce qui a été demandé en complément.

- Monsieur MORIN informe que la carte de la déchèterie va changer. Un pass déchèterie sera fourni à la place de la carte : un pass de couleur verte pour les particuliers, un pass orange pour les professionnels et un pass bleu pour les collectivités.
- Monsieur le MAIRE avec Messieurs CRETON ont participé à une première réunion de démarrage pour les terrains de foot synthétique et d'athlétisme. Monsieur CRETON fait remarquer que les clubs sportifs, via les réseaux sociaux ont déjà communiqué sur la réalisation des terrains.
Les élus de Maintenon et Pierres du syndicat Culture sport loisirs travaillent sur ce projet depuis plusieurs années, ainsi que l'ancienne CCTVM. Désormais la CCPEDIF va participer sous forme d'une subvention.
Monsieur CRETON et monsieur le MAIRE évoquent le fait que la communication classique (voie de presse, journaux), n'est peut-être plus appropriée et qu'il faudrait davantage utiliser les réseaux sociaux. Monsieur BUTEAU utilise déjà ce type de communication.
- Des habitants de la Vallée Villette ont demandé que la route menant à leur quartier soit réparée. Cependant, les travaux du « tout à l'égout » devraient être engagés. Il n'est donc pas possible de refaire toute la route.
- Monsieur le MAIRE rappelle que la manifestation « Musiques et Danses du Monde » se tiendra le dernier Week-end de juillet, Salle Hélène Boucher. L'organisation est lourde, notamment au niveau des raccordements électriques. Le Conseil Départemental ne souhaite plus prêter le château de Maintenon.
- Le 3 juillet aura lieu le démarrage des travaux de la plateforme du « City Parc ». Le démarrage des travaux du terrain proprement dit est prévu pour le 4 septembre et la fin des travaux devrait avoir lieu le 22 septembre.
- Le MAPA pour la démolition et le désamiantage du pavillon du 2 rue de la Vallée au Pied sera lancé dans le courant de la semaine.

Monsieur le MAIRE donne la parole à Monsieur TESTE

- Monsieur TESTE parle de l'avancement du dossier de la ligne 20. Monsieur le MAIRE signale que le coût de la ligne a augmenté de 2000€ : il atteint désormais plus de 19 000€ ; ce qui est de plus en plus onéreux.
Monsieur TESTE informe l'assemblée que la convention est tripartite et donc pour modifier la ligne il faut que Maintenon, Pierres et la Région (qui a remplacé le Département) soient d'accord.
Le groupe de travail qu'il a réuni à ce sujet souhaite maintenir la ligne mais étudie des scénarii pour réaliser des économies et notamment la suppression de rotations de trajet qui pourraient entraîner une réduction du prix de 2000 à 7500€.
- Concernant le scolaire, Monsieur TESTE évoque le Conseil de l'école maternelle. Pour la rentrée 2017, il est annoncé une certaine stabilité des effectifs.
La question des rythmes scolaires a été posée. Monsieur TESTE a répondu que la fin de l'année scolaire était proche et qu'il était très difficile de revenir sur l'organisation pour septembre.
Monsieur le MAIRE précise qu'il est difficile de prendre une décision rapidement du fait de l'importance sur les Ressources Humaines (20 animateurs seraient concernés par le changement d'organisation).
- Monsieur TESTE signale que le Conseil de l'école élémentaire se tiendra jeudi 22 juin.
- Monsieur TESTE évoque la commission de sécurité de l'école qui s'est tenue le 13 juin 2017. Certaines consignes sont à revoir mais en règle générale, on peut féliciter l'ensemble du personnel de l'école. Sophie MAROUFI demande si en même temps s'est déroulé l'exercice pour le confinement. Monsieur TESTE répond que ce n'est pas du ressort des pompiers. Mais les enseignants le font. Monsieur le MAIRE rappelle qu'il existe un plan de confinement.

- Monsieur TESTE demande que le « Vivre à Pierres » n°57 soit distribué à partir de vendredi 23 juin chez les administrés et ce, avant le mardi 27 dernier délai, du fait de l'information sur les *Musicales de Bois Richeux*.
- Monsieur Jean-Louis GALA enchaîne en rappelant que les *Musicales de Bois Richeux* se tiendront le Week-end du 30 juin, 1 et 2 juillet.
Monsieur le MAIRE indique qu'il y a eu un gros effort de communication destiné à cette manifestation.
- Monsieur GALA informe l'assemblée que la commune a reçu des remerciements d'un certain nombre d'associations pour le versement des subventions, mais seulement 5 ou 6 sur la totalité des subventions consenties.
- Madame Anne-Marie GALLAS informe que, pour le plan canicule, les personnes âgées qui étaient inscrites ont été contactées par téléphone. Deux personnes n'ont pas répondu Elle s'est rendue sur place et a été très mal reçue ! Elle rappelle que ce dispositif se fait pourtant sur inscription des personnes, de plus de 70 ans, qui le souhaitent.
- Madame Carine ROUX prend la parole pour évoquer le Pique-Nique Musical qui aura lieu le samedi 24 juin après la kermesse à partir de 19h30. Deux groupes de musique sont attendus.
- Madame Roux poursuit avec le Vendredi 14 juillet. Le thème retenu est « un repas guinguette accordéon ». Les repas seront mis en vente à partir de lundi 26 juin.
Elle interroge l'assemblée sur la réalisation du défilé aux lampions. En effet, en période d'alerte attentat, il convient d'être très prudent dans l'organisation. Monsieur le MAIRE confirme que le défilé est très compliqué à organiser. La décision est prise de ne pas l'organiser.
Madame ROUX informe le conseil que le feu d'artifice sera tiré au fond du stade à 23h00.
- Elle indique que le dernier Conseil Municipal des Enfants se tiendra mardi 20 juin. Le 30 juin, les petits conseillers remettront un dictionnaire français/anglais aux CM2 qui partent pour le collège.
- Madame ROUX lance l'idée d'organiser une fête médiévale à Pierres. C'est un travail intercommissions, qui nécessite l'investissement d'un grand nombre d'élus. Elle pourrait avoir lieu en octobre 2018, ce qui permettrait d'avoir un an pour la préparation. Madame ROUX a besoin de connaître immédiatement le choix de ses collègues concernant cette manifestation car de là découlera le thème du carnaval et elle pourrait créer et utiliser les décors pour les deux animations. Une quinzaine d'élus est favorable au projet.
- Monsieur Nicolas LESOUDIER s'interroge sur la mise en place du principe de paiement à la levée Redevance spéciale Ordures Ménagères. Monsieur le MAIRE répond que l'année 2016 a subi de grosses difficultés informatiques et de nombreuses pannes.
- Madame Michèle CHERAMY a traduit le texte allemand du discours qui avait été lu lors des 50 ans du Comité de Jumelage. Elle en fait la lecture à l'ensemble des membres du conseil.
- Monsieur Michel CRETON suite à la course cycliste du 5 juin montre les deux cadeaux offerts par le club Cycliste de Maintenon : un tableau et une médaille.
- Madame Sophie MAROUFI demande si les prélèvements de l'eau sont définitivement arrêtés. Monsieur le MAIRE répond positivement. Le service de l'eau dysfonctionnant, il souhaite passer par une Délégation de Service Public. 3 offres ont été reçues, deux candidats ont passé un entretien. Un autre sera entendu la semaine prochaine. Monsieur le MAIRE met en évidence la balance « coût de l'eau / service proposé » pour justifier ce choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire
Daniel MORIN